

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 5 novembre 2019
Avis n°2019-20

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale « Vallon de la petite Becque » (Nord) pour la période 2018-2027.

Après avoir entendu la présentation du projet du plan de gestion, les observations de Thierry Cornier référent du CSRPN pour cette réserve et suite aux échanges avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Nord Pas-de-Calais, le CSRPN émet un **avis favorable** à la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2018-2027, **assujéti des recommandations suivantes** :

- réorienter l'objectif général du site sur le rôle de témoin qu'il peut représenter à l'échelle locale, sur le rôle d'alerte qu'il peut avoir sur des aspects fonctionnels et de qualité de l'eau du cours de l'Yser ou encore sur le rôle complémentaire qu'il pourrait avoir avec des objectifs communs de restauration des milieux naturels sur d'autres secteurs de ce cours d'eau ;
- mettre à jour l'évaluation des enjeux floristiques au regard du nouveau référentiel Hauts-de-France ;
- poursuivre et actualiser l'analyse de la qualité des eaux et de ses conséquences sur les végétations et leur gestion associée notamment lors d'éventuelles périodes d'inondations ;
- être plus précis sur la nature des suivis et sur leurs objectifs ;
- en particulier, augmenter la fréquence des relevés phytosociologiques et des suivis floristiques (idéalement chaque année et *a minima* tous les 2 ou 3 ans, ce qui est envisageable au regard de la taille du site) ;
- renforcer l'analyse fonctionnelle du site avec les milieux et les sites alentours notamment sur l'éventuel rôle de « sites réservoirs » pour la faune dans le cadre du maintien/restauration des continuités écologiques (réflexion à mener en lien avec le SAGE de l'Yser) ;
- développer l'inventaire de la faune saproxylique en lien avec les modalités de gestion des arbres têtards (nature et fréquence des tailles...) ;
- dans le cadre des animations (et plus spécifiquement sur le rôle fonctionnel du site), renforcer les connaissances sur la faune, en particulier concernant les espèces aquatiques ;
- évaluer la pertinence de la création d'une frayère à brochets et plus généralement d'un travail sur les berges (reméandrage). Parallèlement une réflexion est à mener spécifiquement sur les liens fonctionnels entre le cours d'eau et la mare afin de préciser la pertinence ou pas qu'elle puisse être inondée à certaines périodes de l'année (en fonction de la qualité des eaux de chacune d'elles).

Fait le 12 janvier 2020
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI